

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 juin 2018
Rapporteur :
Monsieur Alain LE QUELLEC

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 04/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018
(accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Adoption du projet et des modalités de financement pouvant bénéficier
de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

Quimper Bretagne Occidentale a décidé de construire un bâtiment pour le service informatique afin de sécuriser les systèmes et accueillir les agents dans des locaux neufs.

Les services informatiques occupent actuellement des locaux vétustes rue Verdelet qui ne permettent pas une sécurisation des systèmes.

Aussi, lors de sa séance du 6 novembre 2015, la ville de Quimper a décidé de construire un bâtiment passif regroupant la totalité des systèmes informatiques de la collectivité.

Suite à la fusion de Quimper Communauté, du Pays Glazik et de la commune de Quéménéven au 1^{er} janvier 2017, le projet initial a été revu.

D'une superficie initiale de 813m², le projet atteint une surface plancher de 879m² afin de répondre aux nouveaux besoins. Ce nouveau bâtiment se situera au centre technique municipal 18, rue Jules Verne. Entre-temps, la direction des systèmes d'information a fait l'objet de la constitution d'un service commun que porte Quimper Bretagne Occidentale depuis le 1^{er} janvier 2017, il en est de même pour la maîtrise d'œuvre.

Thématique transition énergétique :

Ce bâtiment est conforme à la réglementation RT 2012. Afin d'améliorer les performances énergétiques, une variante a été commandée lors du lancement de la consultation. En effet, le projet inclus le FREECOOLING DIRECT sur la climatisation du Datacenter, le coût supplémentaire se chiffre à 30 000€ HT.

Coût :

Le coût global de cet investissement est estimé à 2 360 000€ TTC mobilier compris.
Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Travaux	1 925 000 €	FCTVA	360 000 €
Maîtrise d'œuvre	195 000 €	Subventions	
Divers prestations intellectuelles	40 000 €	-Département	
autres et aléas	120 000 €	-Région	
Mobilier-équipement	80 000€	-Etat : DSIL	800 000
		-Ville 50% convention	600 000€
		Reste à financer	600 000€
Total	2 360 000 €	Total	2 360 000€

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver le projet ;

2 - d'autoriser monsieur le président à solliciter toutes subventions et notamment de l'Etat au titre du DSIL.